

Marchés à bons de commande - Autorisation de signature

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Pour assurer la bonne marche de ses services et assumer ses missions, la Ville de Besançon procède régulièrement à des consultations de fournisseurs et d'entreprises.

Il est proposé une nouvelle consultation pour un marché à bons de commande concernant les travaux d'entretien et de grosses réparations dans les divers bâtiments municipaux.

Ce marché comportera 4 lots :

- «Maçonnerie - Carrelage - Faïence» : Montant minimum : 50 000 € TTC - Montant maximum : 200 000 € TTC
- «Peinture - Ravalement» : Montant minimum : 80 000 € TTC - Montant maximum : 320 000 € TTC
- «Faux-plafonds» : Montant minimum : 50 000 € TTC - Montant maximum : 200 000 € TTC
- «Revêtements de sols collés» : Montant minimum : 20 000 € TTC - Montant maximum : 80 000 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mises en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des prestations, dans la limite des crédits inscrits au(x) budget(s), sachant que pour les avenants supérieurs à 5 % des montants initiaux, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.